Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou

enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dembéni-Mamoudzou (CADEMA)

Annonce n°	1074
Type	Enquête publique
Parution web	19/07/2024
Parution print	19/08/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population qu'une enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dembéni-Mamoudzou (CADEMA) , se déroulera, aux sièges de la mairie annexe de Passamainty, de la mairie de Mamoudzou, de la maison de projet de Kawéni et de la mairie de Dembéni :

du mercredi 14 août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :
https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetespubliques/2024/CARIBUS-Enquete-parcellaire-complementaire
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition aux sièges de la mairie annexe de Passamainty, de la mairie de Mamoudzou, de la maison de projet de Kawéni et de la mairie de Dembéni . Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie de Mamoudzou ou de Dembéni, à l'attention du commissaire enquêteur portant a minima la mention « Enquête parcellaire complémentaire à la mise en œuvre du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU)».
Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public lors des permanences organisées durant l'enquête à la mairie annexe de Passamainty, à la mairie de Mamoudzou, à la maison de projet de Kawéni et à la mairie de Dembéni aux jours et heures suivants :
- Mercredi 14 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Mamoudzou ;
- Mardi 20 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la maison de projet de Kawéni ;
- Vendredi 23 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie annexe de Passamainty ;
- Mercredi 28 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Dembéni

Le Préfet,
Délégué du Gouvernement

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.